

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

**EXTRAIT N° 40.17 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Membres du Conseil Communautaire :

- En exercice : 92 (1 élu démissionnaire)
- Présents ou représentés : 81
- Votants : 81
- Suffrages exprimés : 81 (80 pour, 1 abstention)
- Secrétaire de séance : M. Nicolas JAUBERT

SEANCE DU 20 FEVRIER 2017

Le vingt février deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente, le conseil de communauté dûment convoqué le quatorze février deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Serres, sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la CCSB.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT
- Pour la commune de Bellaiffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD
- Pour la commune de Bruis : M. Gérard TENOUX représenté par M. Damien DURANCEAU à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Nathalie BOURGEOUD
- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENQ
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe :
 - M. Edmond FRANCOU
 - M. Damien DURANCEAU
 - M. Daniel NUSSAS
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Pierre : M. Eric ODDOU représenté par sa suppléante Mme Elisabeth GILLIBERT
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - Mme Henriette MARTINEZ
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Laurent MAGADOUX
 - M. Gino VALERA
 - M. Robert GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - M. Jean-Michel REYNIER
- Pour la commune de Lazer : Mme Patricia MORHET RICHAUD représentée par son suppléant M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN représenté par M. Patrick AURIAULT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Séverine MARTIN
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI



- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - M. Didier CONSTANS
- Pour la commune de Monétier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montmorin : Mme Evelyne AUBERT
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Lucienne BARBERO
- Pour la commune de Sainte Marie de Rosans : M. Jean-Louis CORREARD
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Bernard MATHIEU
 - Mme Marie-Christine SCHUMACHER
 - Mme Arlette CLAVEL MAYER
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - M. Franck PERARD
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Marcel BAGARD
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par M. Michel AILLAUD à qui il a donné procuration
 - M. Michel AILLAUD
 - Mme Sylvia ODDOU représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE
 - M. Christian GALLO représenté par M. Franck PERARD à qui il a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Jean-Philippe MARTINOD représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
 - Mme Céline GARNIER
 - M. Christophe LEONE
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - M. Albert MOULLET
 - Mme Isabelle BOITEUX
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Edmond FRANCOU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

Absents non représentés :

- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD

- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron : Mme Christiane GHERBI
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON

ORDRE DU JOUR : Indemnités de fonction des élus

Le président rappelle que bien que les fonctions électives soient par principe gratuites, les élus intercommunaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique.

Pour une communauté de communes regroupant entre 20.000 et 49.999 habitants, le montant des indemnités au 1^{er} février 2017 est le suivant :

- ✓ Président : maximum 67,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 2.619,69 € bruts mensuels ;
- ✓ Vice-présidents : maximum 24,73 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 957,21 € bruts mensuels ;
- ✓ Conseillers communautaires : maximum 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 232,24 € bruts mensuels (cette indemnité n'est pas liée à l'exercice d'une délégation).

Le total des indemnités ne doit pas dépasser l'enveloppe indemnitaire globale qui est déterminée en additionnant les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-présidents.

Par délibération en date du 10 janvier 2017, le conseil communautaire de la CCSB a choisi de désigner 11 vice-présidents.

L'enveloppe indemnitaire mensuelle globale est donc de 13.149 € au 01/02/17.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-12 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire fixe ainsi qu'il suit le montant des indemnités de fonction :

- pour le président : 40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 1.550 € bruts mensuels au 01/02/17)
- pour les vice-présidents délégués : 22,87 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 885,55 € bruts mensuels au 01/02/17)
- pour les conseillers communautaires membres du Bureau et disposant d'une délégation : 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 232,24 € bruts mensuels au 01/02/17)

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.



Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,

Daniel SPAGNOU



Annexe à la délibération n° 40.17 du 20 février 2017



RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES MENSUELLES ALLOUEES AUX MEMBRES DU BUREAU DE LA CCL

Nom – Prénom de l'élu	Fonction	Indemnité perçue
SPAGNOU Daniel	Président de la CCSB	40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 1 550,00 € bruts mensuels au 01/02/17
TENOUX Gérard	Premier Vice-Président	22,87 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 885,55 € bruts mensuels au 01/02/17
MARTINEZ Henriette	Deuxième Vice-Présidente	22,87 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 885,55 € bruts mensuels au 01/02/17
LACHAMP Jean-Jacques	Troisième Vice-Président	22,87 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 885,55 € bruts mensuels au 01/02/17
DURANCEAU Damien	Quatrième Vice-Président	22,87 % de l'indice brut terminal de la fonction publique Soit 885,55 € bruts mensuels au 01/02/17
REY Jean-Louis	Cinquième Vice-Président	22,87 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 885,55 € bruts mensuels au 01/02/17
MOULLET Albert	Sixième Vice-Président	22,87 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 885,55 € bruts mensuels au 01/02/17
GAY Robert	Septième Vice-Président	22,87 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 885,55 € bruts mensuels au 01/02/17
MAGNUS Philippe	Huitième Vice-Président	22,87 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 885,55 € bruts mensuels au 01/02/17
MATHIEU Bernard	Neuvième Vice-Président	22,87 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 885,55 € bruts mensuels au 01/02/17
TEMPLIER Jean-Pierre	Dixième Vice-Président	22,87 % de l'indice brut terminal de la fonction publique Soit 885,55 € bruts mensuels au 01/02/17
TROCCHI Jean-Marie	Onzième Vice-Président	22,87 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 885,55 € bruts mensuels au 01/02/17

MASSOT Patrick	Membre du Bureau	6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 232,24 € bruts mensuels au 01/02/17
SIGAUD Jean-Yves	Membre du Bureau	6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 232,24 € bruts mensuels au 01/02/17
D'HEILLY Alain	Membre du Bureau	6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 232,24 € bruts mensuels au 01/02/17
MORENO Juan	Membre du Bureau	6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 232,24 € bruts mensuels au 01/02/17
FRANCOU Edmond	Membre du Bureau	6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 232,24 € bruts mensuels au 01/02/17
COLLOMBON Elisabeth	Membre du Bureau	6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 232,24 € bruts mensuels au 01/02/17
BAGARD Marcel	Membre du Bureau	6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 232,24 € bruts mensuels au 01/02/17
SCHÜLER Jean	Membre du Bureau	6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 232,24 € bruts mensuels au 01/02/17

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
DE FORCALQUIER
- 1 MARS 2017
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE